



MOUVEMENT 2020

Comment faire mes vœux si je suis titulaire d'un poste ?

Je suis titulaire d'un poste et souhaite changer de poste.

Je participe à la phase principale informatisée du Mouvement en remplissant l'écran 1.



Dans l'écran 1 du serveur : je peux saisir de 1 à 40 vœux sur : > des postes précis et/ou > des vœux géographiques sur les 14 secteurs déjà en place dans les mouvements précédents.

Le premier vœu précis émis revêt deux caractères particuliers.

Il est le « vœu indicatif ».

- Il sera utilisé par l'application MVT1D pour affecter les collègues sur un vœu géographique. Lorsqu'il existe plusieurs possibilités dans la même zone, l'application va calculer les distances entre le vœu indicatif et les différents postes vacants de la zone et procédera à l'affectation sur le poste le plus proche du vœu indicatif.
- Il est aussi dit « vœu préférentiel ». C'est ce vœu qui sera étudié pour la bonification de renouvellement du premier vœu (à noter : cette bonification ne sera ouverte qu'à partir du mouvement départemental 2020).

Soit j'obtiens un poste soit je suis maintenu sur mon poste actuel : le mouvement s'arrête là pour moi.

Le nombre de vœux est fixé à 40 au maximum (y compris les vœux sur zones géographiques)

- les vœux portent sur des postes ciblés et/ou sur des zones géographiques ;
- sont proposés à titre définitif certains postes fractionnés clairement identifiés. Les implantations de ces postes sont précisées dans l'annexe X.

FAITES VOS VŒUX DANS L'ORDRE DE VOS PRÉFÉRENCES.

L'ordre des vœux des autres collègues n'a pas d'impact sur les vôtres car le logiciel prend les collègues les uns après les autres du barème le plus grand au plus petit. Lorsque votre tour arrive, il regarde vos vœux les uns après les autres en partant du 1er et vous donne le premier vacant.

Phase principale écran 1 :

Elle permet une nomination à titre définitif sur un poste que j'ai demandé dans ma liste de 40 vœux (y compris les vœux géographiques). Elle est entièrement informatisée.

QUI PARTICIPE ? :

- les collègues nommés à titre provisoire (TRS, NT1...) ET sans poste.
- Les collègues intégrés (permutation) ou réintégrés (après détachement, mise en dispo, après CLD, congé parental ou poste adapté).
- Les collègues touchés par une mesure de carte scolaire.
- Les collègues dont la candidature a été retenue pour partir en stage CAPPEL.
- les PES.
- Les titulaires qui souhaitent changer de poste.

SUR QUELS POSTES ? : il est possible de faire 40 vœux dont des vœux géographiques

- Tous les postes vacants et tous les autres postes du département (qui se libéreront si le collègue titulaire obtient un changement).
- Sur des postes TD/TRS à titre provisoire
- Sur des postes de TD/TRS qui seront attribués à titre définitif.
- Sur les postes de Titulaires de Secteurs qui seront attribués à titre définitif.
- Sur des postes de ZIL, de BD.
- Sur des postes à profil (voir les annexes).
- Sur des zones géographiques : il existe 3 types de zones C, R et S (voir prochaine publication

et site).

Le principe des vœux géographiques

La demande de poste sur vœux géographiques ne vient pas en remplacement de la demande traditionnelle sur poste précis mais en complément de celle-ci.

L'IA recommande vivement aux enseignants sans poste de saisir plusieurs zones géographiques, et notamment des zones de type « regroupement de communes ».

L'affectation dans une école d'une zone géographique se fait sur des postes adj mat ou элем ou de ZIL :

Formuler des vœux géographiques équivaut à être candidat à tout poste vacant ou susceptible de l'être pour un type de support sélectionné et dans une zone géographique délimitée. Dans les zones géographiques, il n'est pas possible de sélectionner certaines écoles ni de les classer par ordre préférentiel.

L'affectation dans une école d'une zone géographique se fait en fonction du barème de l'enseignant et du pourcentage de postes vacants dans les écoles de la zone considérée.

Choix de la nature de poste :

Sont proposées en vœux géographiques les natures de poste suivantes :

- Adjoint de classe maternelle (adjoint de classe maternelle ou de classe primaire)
- Adjoint de classe élémentaire (adjoint de classe элем ou de classe primaire)
- Enseignant titulaire remplaçant ZIL

Les natures de poste excluent l'enseignement spécialisé.

Les écoles primaires sont intégrées dans les zones géographiques.

Choix de la zone géographique :

La zone géographique est :

- soit un secteur qui comprend une partie des écoles d'une commune (**code S**)
 - soit une commune qui comprend l'intégralité des écoles de cette commune (**code C**)
 - soit un regroupement de communes qui comprend une circonscription ou une demi circonscription (**code R**)
- Les zones géographiques sont présentées de manière détaillée dans les annexes de la circulaire mouvement.

Attention : les enseignants qui ne souhaitent pas être nommés dans les écoles situées en Réseau d'Éducation Prioritaire REP et REP+ (ex-écoles de ZEP) doivent solliciter des zones « secteurs » et non pas des zones « communes ». En effet, dans les zones « communes », les écoles en REP et en REP+ sont automatiquement incluses.

Des secteurs sont prévus pour les communes concernées par des écoles en REP ou en REP+ : Joué les-Tours, Saint-Pierre-des-Corps et Tours.

Attention aussi aux écoles primaires où sont présents 2 codes différents d'adjoints (элем et mat элем). Voir notre fiche sur ce point.